

## Autorisation parentale

2009-2010

Accueils :  de loisirs  du matin  du soir

Je soussigné(e) :  père  mère  tuteur légal \_\_\_\_\_

de l'enfant : \_\_\_\_\_

- ✓ Autorise celui-ci à participer à toutes les activités organisées dans le cadre des accueils de Loisirs déplacements compris, sorties hors de la commune (quel que soit le moyen de transport)  
 oui  non
- ✓ Autorise la prise de photographies et de films dans le cadre des activités et leur utilisation dans les publications de la Ville de Meudon (bulletin municipal, site Internet, brochures diverses et affiches)  
 oui  non

### La santé :

- ✓ Autorise la direction à faire soigner et à faire pratiquer toute intervention d'urgence
- ✓ Autorise, en outre, le praticien à exercer tout examen et toute intervention médicale ou chirurgicale, y compris une phase d'anesthésie réanimation que nécessiterait l'état de santé de mon enfant
- ✓ Si l'état de mon enfant ne nécessite pas le transfert par le SAMU ou les pompiers, j'autorise son transfert, à mes frais, par une ambulance privée, si je ne peux aller le chercher moi-même

**Par ailleurs, je vous informe que mon enfant ci-dessus mentionné, présente une maladie chronique, une allergie alimentaire, ou autre, nécessitant un traitement à prendre pendant le temps scolaire ou périscolaire, un handicap**

oui  non

✓ Précisez : \_\_\_\_\_

### L'autorisation de sortie :

- ✓ Autorise mon enfant à quitter l'établissement sous la responsabilité de (en dehors des parents) :  
 Madame  Monsieur\*\* \_\_\_\_\_
- ✓ Autorise à rentrer **seul** de l'accueil de loisirs, à partir de 13h00 ou 17h00, ou de l'arrêt du car (le soir)  
 oui  non\*

**Le service de ramassage matin et soir** (voir arrêts définis dans le tableau ci-dessous). Il concerne uniquement les enfants fréquentant les ALSH élémentaires les mercredis en journée complète ou les vacances scolaires, selon les structures ouvertes. Des animateurs sont présents dans le car. Horaires disponibles en mairie, mairie annexe, dans les accueils de loisirs et sur ville-meudon.fr

J'autorise mon enfant à prendre le car municipal  oui  non (Mettre une croix à l'arrêt du matin et/ou du soir)

Arrêts	Matin	Soir
Garage municipal - rue Lavoisier / Meudon		
Ecole F. Buisson – 7 bd des Nations-Unies / Meudon		
Accueil de Loisirs Perrault – avenue de Verdun / Meudon		
Carrefour de la Fourche - 8 rue de Paris / Meudon		
Accueil de Loisirs du Val - 20 avenue Jean-Jaurès / Meudon		
Gare RER de Val Fleury / Meudon		
Arrêt de bus rue Victor-Hugo / Meudon		
Eglise de Meudon / Meudon		
Accueil de Loisirs Maritain 21 rue Ernest-Renan / Meudon		

**Attention ! le soir, l'enfant est systématiquement reconduit à l'accueil de loisirs si les parents ou la personne indiquée\*\* ne se trouvent pas à l'arrêt et si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul.**

Fait à Meudon, le

**Signature des parents**

Précédée de la mention « lu et approuvé »